

N°2025/123

Nouméa, le 1er août 2025

OUVERTURE DE CONCOURS DE SAPEURS-POMPIERS NON-OFFICIERS

La Ville de Nouméa organise des concours externes et réservés de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers. Les personnes intéressées peuvent déposer leur dossier jusqu'au 22 août 2025.



**DEVENEZ
SAPEUR-POMPIER
PROFESSIONNEL**

INSCRIPTION AUX CONCOURS

Vous êtes âgé(e) de 18 à 30 ans, titulaire du permis B et d'un diplôme de secourisme (AFPS ou PSC) ?
Vous avez le sens du dévouement et le désir d'être utile aux autres ?

DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE AVANT LE 22 AOÛT



INFORMATIONS

Renseignements au 27 07 18



Ville de
NOUMÉA

noumea.nc
f Nouméamairie

Les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers (SPPNO) de la ville de Nouméa dépendent de la fonction publique communale.

Leur recrutement est soumis à la réussite d'un concours ouvrant droit à l'inscription sur une liste d'aptitude, puis à l'accès à un emploi au sein de la direction des services d'incendie et de secours de la Ville en fonction de la disponibilité ou la vacance de postes de sapeurs-pompiers professionnels.

28 places sont ouvertes pour les concours externes et réservés 2025, 18 en liste principale et 10 en liste complémentaire.

LES CONDITIONS POUR SE PRÉSENTER AU CONCOURS

Les concours externes :

- Être âgé de 18 à 30 ans au 1er janvier 2025 (un report d'âge de 5 à 10 ans est possible sous certaines conditions) ;
- être titulaire du permis B ;
- détenir au minimum un diplôme de secourisme tel que l'AFPS ou le PSC ;
- avoir un casier judiciaire vierge.

Les concours réservés :

- Être âgé de 18 à 30 ans au 1er janvier 2025 (un report d'âge de 5 à 10 ans est possible sous certaines conditions) ;
- être titulaire du permis B ;
- sapeurs-pompiers volontaires justifiant de 3 ans de services effectifs au moins dans un service d'incendie et de secours en Nouvelle-Calédonie et titulaires de la formation initiale de sapeur-pompier volontaire telle que prévue à l'article 18 de la délibération modifiée n°130 du 18 novembre 2005 (annexe 2 – p.16). Les années passées en qualité de jeune sapeur-pompier breveté équivalent aux années d'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire dans la limite de deux ans ;
- agents non titulaires justifiant au minimum de deux années continues d'exercice des fonctions dévolues aux sapeurs-pompiers ;
- avoir un casier judiciaire vierge.

À noter

Les premiers concours externes et réservés sont ouverts aux personnes pouvant justifier de la citoyenneté calédonienne ou de 10 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie.

Les deuxièmes concours, externes et réservés, sont ouverts sans condition de citoyenneté ou de durée de résidence.

LES QUALITÉS DU SAPEUR-POMPIER

Pour pouvoir intégrer le corps des sapeurs-pompiers professionnels, les candidats doivent également faire preuve de qualités humaines, comportementales, physiques et mentales indispensables à la profession :

- **l'altruisme et le sens du service public** : avoir une forte motivation à aider, avoir le sens du dévouement et le désir d'être utile à la communauté ;
- **le courage et le sang-froid** : capacité à rester calme, analyser la situation et agir efficacement sous pression
- **l'esprit d'équipe et de cohésion** : promouvoir un bon état d'esprit, la solidarité et le

respect, que ce soit en intervention ou en caserne.

- **engagement et sens des responsabilités** : disponibilité, discrétion et exemplarité en toutes circonstances.
- **avoir une excellente condition physique** : un entraînement sportif régulier est nécessaire pour faire face aux interventions, à leur dangerosité et au rythme de la garde.
- **avoir une bonne résistance psychologique** : capacité à gérer des situations de stress et difficiles, et à maintenir son efficacité malgré la fatigue et les émotions.
- **avoir une bonne hygiène de vie** : la consommation de produits illicites, psychotropes et d'alcool est strictement interdite en service et fortement déconseillée en dehors. Des dépistages de produits stupéfiants sont effectués régulièrement.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature, contenant toutes les informations utiles, sont disponibles sur :

- le site internet de la ville de Nouméa ;
- le site de la DRHFPNC.

→ **Les dossiers de candidature peuvent être remis jusqu'au vendredi 22 août à 15h :**

- à la DRH de la mairie de Nouméa – 2e étage de l'hôtel de ville, 16 rue du Général-Mangin du lundi au vendredi, de 8h à 11h et de 13h à 15h
- par voie postale à la Direction des Ressources Humaines de la Mairie de Nouméa à l'adresse suivante : B.P. K1 - 98 849 NOUMÉA CEDEX (le cachet de la poste fera foi)

LES ÉPREUVES DES CONCOURS

Les concours se dérouleront de septembre à novembre, selon le calendrier* suivant :

Épreuves Sportives : du 8 au 12 septembre 2025

- **Natation (50m nage libre) :**
 - Hommes : moins de 1 minute
 - Femmes : moins de 1 minute 15 secondes
- **Test de Luc Léger :**
 - Hommes : palier 9
 - Femmes : palier 7 et 30 secondes
- **Abdominaux** : 34 répétitions
- **Tractions (en pronation) :**
 - Hommes : maintien de 24 secondes
 - Femmes : maintien de 21 secondes
- **Souplesse** : 22 cm
- **Vitesse et coordination** : 21,1 secondes

Épreuves Écrites (Concours Externes) : 17 septembre

- **Questionnaire à réponses ouvertes et courtes (coefficient 3 – durée 1h, dont 10 min**

de présentation) : Basé sur un document audiovisuel, des diapositives ou des photographies traitant d'un sujet d'intérêt général.

- **Deux problèmes de mathématiques (coefficient 3 – durée 1h30)** : Portant sur les sujets suivants :
 - Opérations fondamentales : nombres entiers, décimaux, fractions.
 - Mesures : longueur, surface, capacité, poids, densité.
 - Proportionnalité : règles de trois, partages proportionnels.
 - Géométrie : lignes droites, perpendiculaires, polygones, cercles, secteurs, segments, arcs.
 - Volumes : parallélépipède, prisme, cylindre, cône, sphère.
 - Nombres complexes : temps, unités de temps, conversions, vitesse moyenne.

Épreuves Écrites (Concours Réservés) : 18 septembre

- **Questionnaire à réponses ouvertes et courtes (coefficient 3 – durée 1h)** : Axé sur les unités de valeur relatives à la formation des sapeurs-pompiers volontaires de 2ème classe.

Épreuves d'Admission : à compter du 28 octobre 2025

- **Entretien individuel avec le jury (coefficient 4 – durée 15 min)** : Cette épreuve, sans préparation préalable, débute par un court exposé du candidat (5 minutes maximum) présentant les motivations de sa candidature. Le jury évaluera la personnalité du candidat, ses capacités de réflexion, ses connaissances générales et sa motivation.

**Les dates sont indicatives et peuvent être modifiées.*

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements complémentaires : www.noumea.nc ou 27 07 18